

DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE VIRIAT**Séance du 3 mars 2026**

Sur convocation en date du 25 février 2026, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire le 3 mars 2026 à 19 h 30, à l'Espace Familles sous la présidence de M. Bernard PERRET, Maire

Etaient présents : Mesdames, Messieurs

MERLE Emmanuelle	MORAND Alexis	LACOMBE Annick
BLANC Jean Luc	CHEVILLARD Jean Luc	BURTIN Béatrice
JANODY Patrice	CHANEL Serge	JACQUEMET Rodolphe
CHATARD Kévin	VINIERE Michel	LAUPRETRE Patrick
VEUILLET Philippe	BONHOURE Paola	THERMET Laure
MARION Isabelle	MOREAU DE SAINT MARTIN Claire	PERDRIX Catherine
MERLE Sandra	BURDY Meryl	DAVID Magalie
TAPONARD Emmanuel	SCHUBERT Anja	MAZUÉ Joséphine
JOSSERAND Raphaël		

Etaient excusés :

Myriam BRUNET a donné pouvoir à Bernard PERRET
Zahira BELQAID a donné pouvoir à Sandra MERLE
Jean-Louis BILLOUD

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29

Secrétaire de séance : Emmanuelle MERLE

PERIMETRE DE RECOMPOSITION URBAINE ROUTE DES GREFFETS - RUE PROSPER CONVERT - RUE DES ANCIENS COMBATTANTS : Acquisition directe du tènement situé 14 Route des Greffets

Entendu le rapport de M. le Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L2121-13, L2122-22 et L2241-1 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 23 octobre 2018 relative à la prise en considération du projet d'aménagement de l'hyper centre

Vu l'étude d'aménagement du périmètre de recomposition urbaine du croisement des axes structurants Route des Greffets —Rue Prosper Convert —Rue des Anciens Combattants réalisée par le groupement TOPOSCOPE/FONCEO/OTEIS

Vu la saisine des services de la Direction Départementale des Finances Publiques – France Domaines du 27 septembre 2022 afin de connaître la valeur vénale de l'ensemble des biens compris dans le périmètre recomposition urbaine Route des Greffets —Rue Prosper Convert —Rue des Anciens Combattant

Vu les délibérations du 25 février 2025 et du 27 mai 2025 approuvant l'acquisition du tènement situé 231 Rue Prosper Convert (AD n°53, 55, 59) et l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour réaliser le portage foncier de l'opération.

Vu les délibérations du 25 mars 2025 et du 24 juin 2025 approuvant l'acquisition du tènement situé 279 Rue Prosper Convert (AD n°104 pour partie) et l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour réaliser le portage foncier de l'opération.

Vu les délibérations du 22 avril 2025 et du 24 juin 2025 approuvant l'acquisition du tènement situé 275 Rue Prosper Convert (AD n°105) et l'intervention de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain pour réaliser le portage foncier de l'opération.

La Commune de VIRIAT a engagé depuis plusieurs années le projet de recomposition urbaine du secteur « ROUTE DES GREFFETS - RUE PROSPER CONVERT - RUE DES ANCIENS COMBATTANTS ».

Les enjeux identifiés sur ce secteur urbain sont rappelés par l'étude de recomposition urbaine comme étant de :

1. Compléter l'offre d'habitat Viriati, en développant notamment une offre en logements locatifs sociaux
2. Conforter le linéaire commercial ;
3. Sécuriser et fluidifier le carrefour ;
4. Entretenir le gradient urbain est/ouest ;
5. Etoffer la trame des espaces publics ;
6. Proposer un stationnement cohérent avec les besoins ;
7. Préserver les cheminements piétons est/ouest ;
8. Valoriser les cônes de vues sur le paysage ;
9. Construire un projet dans le temps avec les ressources foncières disponibles

Le projet envisagé porte sur un périmètre d'environ 4.657m² (parcelles AD n°51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 59, 60, 104, 105).

Le projet de recomposition urbaine visant à restructurer ce secteur du centre-bourg de Viriat, en procédant notamment au réaménagement des espaces publics et des voies de circulation (élargissement de la route départementale, cheminement piéton, circulation vélos), associé à la réalisation d'un programme immobilier.

Ce projet présente une utilité publique pour la recomposition urbaine et la dynamisation du centre bourg de Viriat.

* * *

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques établie le 30 janvier 2026 valant avis du Domaine

M. Marc Genessay a fait part depuis plusieurs années de son souhait de vendre à la commune de Viriat le tènement composé des parcelles AD 57 et AD 56 en indivision situées 14 Rue des Greffets. Un accord amiable est intervenu pour une acquisition par la Commune au prix de 333 000 €. M. Genessay ne souhaitant pas vendre dans l'immédiat son bien, une promesse unilatérale de vente sera souscrite par M. Genessay au profit de la Commune, reportant ainsi le délai de réitération de la vente et le décaissement du prix par la Commune.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de :

- approuver l'acquisition du tènement situé 14 Route des Greffets et composé des parcelles AD 57, AD 56 pour un montant de 333 000 € aux termes d'une promesse unilatérale de vente souscrite par M. Marc Genessay au profit de la Commune
- autoriser M. le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision

Le Maire,
Bernard PERRET



Le Secrétaire de Séance,
Emmanuelle MERLE

